

20 - 1- Contrat Local de Prévention et de Sécurité - Conventions trisannuelles avec ADDSEA/Solea et ADDSEA/Chantiers d'insertion
2- Versement de subventions aux associations «Antenne Petite Enfance» et «Accueil Familles Pergaud»

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS) a retenu plusieurs objectifs prioritaires parmi lesquels l'insertion des jeunes en grande difficulté et la prévention des conduites à risques des jeunes.

Il est donc proposé d'établir des conventions pluriannuelles avec une association dont l'action concourt à ces objectifs : ADDSEA/Solea et ADDSEA/Chantiers éducatifs d'insertion.

Ces conventions d'une durée de trois ans permettent :

- de fixer précisément les objectifs de l'action et les indicateurs de suivi en réponse aux priorités du CLPS et de la Ville de Besançon

- de stabiliser le financement apporté par la Ville afin de permettre aux associations de se concentrer sur l'action et leur engagement pluriannuel

- d'envisager la mobilisation des autres financeurs dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité, volet prévention citoyenneté du CUCS.

1 - Renouvellement de conventions pluriannuelles dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS)

Le centre spécialisé de soins aux toxicomanes - ADDSEA/Solea

SOLEA est un centre de soins aux toxicomanes. Il favorise l'accès aux soins et l'amélioration de la qualité de vie des personnes pharmacodépendantes et de leur famille. L'utilisation du traitement de substitution par la méthadone fait partie du panel de soins mis à la disposition des usagers, et crée indéniablement un contexte favorable à la resocialisation des personnes toxicomanes.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- faciliter l'accès aux soins des usagers de drogue ou personnes souffrant d'addiction, dans l'objectif d'améliorer leur état de santé physique, psychique ainsi que leur situation sociale ;

- prévenir et réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux liés à des conduites à risque susceptibles d'être causés à l'individu et à la société ;

- accompagner les personnes souffrant d'une addiction vers plus d'autonomie personnelle, que ce soit par rapport au(x) produit(s) consommé(s), à l'objet de leur addiction et également dans tous les aspects de leur vie ;

- accompagner les parents, les familles et les personnes de l'entourage des usagers de drogue ou personnes souffrant d'addiction.

La structure a un budget de 673 K€ et compte 13 salariés (8,45 ETP).

En 2010, 516 personnes ont bénéficié de l'action de Solea, dont 44 nouveaux patients :

⇒ 397 hommes, 119 femmes

⇒ 482 sont originaires du département

⇒ 404 patients ont reçu des traitements de substitution

⇒ 8 717 actes de soin ou d'accompagnement ont été délivrés.

En 2010, la Ville a versé une subvention de 16 000 € ; la subvention proposée pour 2011 est de 16 500 € (délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2011). La dépense sera prélevée sur les crédits existants à l'imputation 65.522.6574.10063.

Les chantiers éducatifs d'insertion - ADDSEA/Service Insertion - Atelier Maryse Bastié (SIAMB)

Les chantiers éducatifs d'insertion s'adressent à des jeunes de 18 à 25 ans confrontés à de grandes difficultés sociales ayant des répercussions sur leur insertion professionnelle. Pour ces jeunes en rupture, cette étape durant laquelle ils sont accompagnés et soutenus au quotidien, se révèle indispensable comme un premier pas dans l'émergence d'un projet professionnel et la construction d'un vrai parcours d'insertion qui peut leur permettre d'intégrer des dispositifs d'insertion classique.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- accompagner vers l'insertion des jeunes en rupture grâce au support de travail : contrat de travail d'un an, levée des freins à l'insertion, établissement d'un projet professionnel ;

- assurer un accompagnement socioprofessionnel en lien avec le travail éducatif mené par le service de prévention spécialisée de l'ADDSEA ;

- accompagner en priorité les jeunes les plus en rupture des différents quartiers de la ville et notamment ceux des quartiers inscrits au Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;

- accompagner au moins 24 jeunes par an, avec l'objectif d'accompagner à la fois des jeunes hommes et des jeunes filles.

La structure a un budget annuel de 1 445 K€ et compte 21 salariés (17,9 ETP).

En 2010, 49 jeunes ont été accueillis sur ces chantiers :

⇒ 19 775 heures de travail ont été effectuées

⇒ une grande partie des problématiques identifiées à l'entrée (santé, illettrisme, logement, mobilité...) ont été solutionnées en cours d'année

⇒ 430 heures de formation supplémentaires ont été dispensées pour lever les freins à l'emploi (illettrisme, mobilité...)

⇒ 25 personnes sont sorties du dispositif en 2010, 2 en CDI, 6 en CDD de 6 mois, 3 en formation qualifiante, 11 sont inscrits comme demandeurs d'emploi ; enfin pour les 3 derniers, 1 n'a pas trouvé de solution, 1 a abandonné et 1 est en congé de maternité.

En 2010, la Ville a versé une subvention de 31 835 € ; la subvention proposée en 2011 est de 32 313 € (délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2011). La dépense de 32 313 € sera prélevée sur les crédits existants à l'imputation 65.522.6574.10063.

2 - Versement de subventions

Il est par ailleurs proposé d'accorder les aides suivantes :

• Versement d'une subvention de fonctionnement de 1 300 € à l'Association «Antenne Petite Enfance» pour ses activités de soutien des familles dans leurs missions éducatives et son rôle de centre de ressources sur les questions de parentalité.

• Versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association «Accueil Familles Pergaud» pour ses activités de fin d'année et l'accompagnement des détenus dans la préservation de leur relation avec leur famille.

La somme de 2 300 € sera prélevée sur les crédits existants à l'imputation 65.522.6574.10063.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer les conventions pour les actions citées ci-dessus et d'autoriser le versement des subventions correspondantes pour un montant global de 48 813 € pour 2011

- d'autoriser le versement des subventions de 1 300 € à l'Association Antenne Petite Enfance et de 1 000 € à l'Association Accueil Familles Pergaud

- d'autoriser M. le Maire ou le Conseiller Municipal Délégué à signer l'avenant à la convention Antenne Petite Enfance.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.